Envoyé en préfecture le 14/10/2021
Reçu en préfecture le 14/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211012-CP_20211012_036-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 14/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

OJ N° 036 - Partenariats et équipements culturels.
Lecture publique. Participation 2021 au programme dédié aux fonds basque et en langue basque Bilketa.

Date de la convocation : 6 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALZURI Emmanuel ; AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°2) ; BACH Fabrice-Sébastien (à compter de l'OJ N°5) ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno (à compter de l'OJ N°11) ; CARRIQUE Renée ; CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°2) ; CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°5) ; CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°4) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°6) ; FONTAINE Arnaud ; GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°2) ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien (à compter de l'OJ N°2) ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°5) ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°5).

ABSENTS OU EXCUSES :
ALLEMAN Olivier ; ARAMENDI Philippe ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; CASCINO Maud ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ETXELEKU Peio ; FOURNIER Jean-Louis ; LACASSAGNE Alain ; LAUQUÉ Christine ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; QUIHILLALT Pierre ; SANSBERRO Thierry.

PROCURATIONS :
ALLEMAN Olivier à ERREMUNDEGUY Joseba ; CASCINO Maud à AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°2) ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence ; LAUQUÉ Christine à MILLET-BARBÉ Christian ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à DARRICARRERE Raymond.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 14/10/2021
Reçu en préfecture le 14/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211012-CP_20211012_036-DE

OJ N° 036 - Partenariats et équipements culturels.
Lecture publique. Participation 2021 au programme dédié aux fonds basque et en langue basque Bilketa.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY

Mes chers collègues,

Bilketa.eus est le portail d'entrée vers les fonds documentaires basques recensés en France : ensemble des livres, périodiques, manuscrits, archives, photographies, iconographies, documents sonores et audiovisuels en langue basque ou se rapportant au Pays Basque.
Il permet une recherche dans les collections conservées dans nombre d'établissements (bibliothèques et médiathèques, bibliothèques universitaires, centres de documentation, divers fonds privés).

Le programme Bilketa a pour ambition d'élargir autant que possible le champ des fonds repérés et répertoriés et de bâtir des passerelles avec les gisements hors de nos frontières. Bilketa comprend également une bibliothèque numérique reflétant la grande richesse de ces collections et visant à révéler au public le patrimoine écrit et iconographique du Pays Basque.

Les bibliothèques partenaires sont organisées en réseau permettant ainsi de mener des actions concertées de valorisation et de diffusion de leurs fonds basques. Les trois médiathèques de la Communauté d'Agglomération Pays Basque font partie de ce réseau.

Le programme Bilketa était inscrit au contrat territorial Pays Basque (CPER) et bénéficiait à ce titre de divers financements. A ce jour, il est adossé à la médiathèque de la Ville de Bayonne et bénéficie en 2021 des partenariats de la Bibliothèque Nationale de France, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Les axes de travail 2021 prévoient :

- de poursuivre le travail de refonte du portail Bilketa actuel, de mise en place de la bibliothèque numérique et des mini-sites de valorisation des fonds numérisés ;
- d'amorcer le chantier de numérisation 2021 : ensemble de presse ancienne et manuscrits à traiter ;
- de démarrer l'Exposition virtuelle sur les cartes anciennes du Pays Basque ;
- d'organiser les Journées professionnelles Bilketa pour le réseau des professionnels : deux journées sur l'actualité de la production littéraire en basque et la journée professionnelle de Sarako Biltzarra ;
- d'entretenir le lien avec les différents réseaux de bibliothécaires de la Communauté autonome d'Euskadi et de Navarre ;
- d'élargir le réseau à de nouvelles bibliothèques ;
- de mettre en place un cycle de conférences en coopération avec l'Ethnopôle notamment.

Le budget courant de Bilketa s'établit à environ 150 000 € par an (fonctionnement et investissement). Celui de 2021 est réduit, en raison d'un remplacement reporté en fin d'année, ce qui permet d'atteindre l'équilibre financier, malgré la fin du CPER et des financements de la DRAC et la Région qui y étaient associés.

Envoyé en préfecture le 14/10/2021
Reçu en préfecture le 14/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211012-CP_20211012_036-DE

Budget 2021

DEPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	
Charges générales (masse salariale et maîtrise d'ouvrage)	74 900 €
Charges portail (maintenance et hébergement)	20 500 €
Médiation tout public	500 €
Information professionnelle	3 300 €
Dépenses d'Investissement	
Investissement (refonte Bilketa II, évolutions Gordailu, numérisation, exposition virtuelle)	7 000 €
Autres frais divers	300 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	106 500 €
RECETTES	
Bibliothèque Nationale de France	2 500 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	26 000 €
Communauté d'Agglomération Pays Basque	60 000 €
Ville de Bayonne	18 000 €
TOTAL RECETTES	106 500 €

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » ;

Le Conseil permanent est invité à attribuer une participation de 60 000 € à la Ville de Bayonne au titre de sa gestion du programme Bilketa 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 – Chapitre 65 – Nature 657341.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 14/10/2021
Qualité : Directeur général des services